

Privilège—M. Diefenbaker

... vise uniquement à protéger la réputation, le caractère et le bon renom de la Chambre proprement dite. Ce n'est que de ce point de vue et à cette seule fin qu'il traite des critiques faites à propos de la conduite des députés.

Je crois que c'est là le principe général à observer. Il n'est jamais arrivé qu'une déclaration diffamatoire prononcée contre un député, que ce soit au Parlement canadien ou au Parlement britannique, soit traitée autrement que comme une question de privilège, et qu'on n'ait pas permis que la question soit étudiée à fond par un comité de la Chambre des communes.

Il ne s'agit pas de phrases vagues échappées dans le feu du débat; elles n'ont pas été dites non plus à la suite d'une interruption ou de quelques intervention de ce genre. Il s'agit de déclarations faites par un homme qui représente Sa Majesté la Reine en tant que premier ministre à la Chambre des communes. Le premier ministre n'est supérieur à aucun des députés, et n'a pas plus d'autorité ni plus de droits qu'eux. Voilà le fait essentiel. C'est une chose qu'il ne semble pas avoir apprise.

Or, monsieur l'Orateur, à la page 101 de la 4^e édition de Beauchesne, ces quelques lignes résument les conclusions tirées:

... pour qu'il y ait violation des privilèges, la diffamation doit atteindre la réputation ou la conduite des députés comme tels

Il est dit plus loin: «dans leurs diverses responsabilités». Qu'a-t-il dit le premier ministre? Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai déjà lu à la Chambre. Il a prétendu que les affirmations qu'il avait faites au sujet du lac Harrington étaient vraies. Il a dit que j'avais fait main basse sur une superficie de terrains comme jamais personne ne l'avait fait. Faire main basse sur un terrain, cela ne signifie pas l'acquérir par location ou autrement. Il a parlé de 4,800 acres. C'était faux, car la seule portion acquise était de quelques 14 acres.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Seulement!

M. Diefenbaker: Si je décide de les nommer, ces honorables députés auront en fin de compte droit à l'opinion du premier ministre.

C'est là la réponse obtenue de la Commission de la capitale nationale. Lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir, il a vraiment tout pris là-bas. C'est la situation qui existe actuellement. Il a donné l'impression par les mots qu'il a employés, que j'avais réellement commis un méfait et que j'avais accaparé du terrain.

Je n'ai pas à traiter de l'autre question, celle de l'abri anti-bombes. Elle devait, je présume, faire équilibre à celles des dépenses inutiles et folâtres engagées par le gouvernement à l'occasion de l'achat de deux voitures, que j'appelle, moi, des cuirassés. Qu'a fait le premier ministre? J'ai les chiffres du ministère concernant le coût de cet abri anti-bombes, et je constate que, récemment, le premier ministre en a fait abaisser le plafond d'un pied ou deux. Je ne saurais dire pourquoi.

Une voix: Pour en faire un cellier.

M. Diefenbaker: Je rappelle au premier ministre un autre incident qui me préoccupe plus que tout ce qui a été mentionné jusqu'ici. Il a parlé de l'endroit le plus secret du

[M. Diefenbaker.]

Canada, qui figure sur la liste officielle. Cet endroit a toujours figuré sur cette liste durant le mandat de trois premiers ministres. Il y a deux ans et demi, le comité de sécurité a été prié de l'enlever de la liste de choses qui ne peuvent être dévoilées, mais on n'en a rien fait.

Rien ne saurait être plus grave que le premier ministre ou qui que ce soit ou le Conseil privé révèle un fait concernant une installation de défense du plus haut secret. C'est pourtant ce qu'il a fait l'autre jour. Je ne dirai pas où c'est. Je ne me permettrai pas, à l'instar du premier ministre, d'identifier quelque chose à propos de laquelle il a porté atteinte à la sécurité de notre pays. Il a parlé d'une question qui a toujours été tenue secrète. Il l'a fait l'autre jour pour prouver que j'avais gaspillé des fonds en autorisant le ministère des Travaux publics à dépenser quelques centaines de dollars pour construire un abri qui n'était en aucune manière nécessaire.

Il a essayé de comparer l'abri aux dépenses extravagantes à la résidence du premier ministre, rue Sussex, dépenses sans précédent jusqu'ici. Il a comparé une dépense de quelques centaines de dollars avec sa piscine.

M. Trudeau: Il s'agissait d'un cadeau.

M. Diefenbaker: Quand il prendra la parole, je l'écouterai volontiers. Qui sont ces philanthropes qui ont permis la construction de cette piscine et qui étaient si désireux d'aider le pays qu'ils ont d'abord communiqué avec le ministère du Revenu national pour savoir s'ils pourraient ou non déduire le chiffre de ces dépenses dans leurs déclarations d'impôt? C'est une chose qu'il pourrait nous révéler aujourd'hui. Pourquoi taire cela?

J'ai déjà mentionné tous les faits l'autre jour. J'ai signalé qu'ils portaient vraiment atteinte aux droits et privilèges des représentants à la Chambre. Il y a un instant, le premier ministre m'a dit qu'il ne se souvenait pas de s'être excusé car somme toute, il n'a pas une très bonne mémoire. Quand on peut oublier son âge, on peut oublier à peu près n'importe quoi.

● (1530)

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Voici ce dont il s'agit. Le 28 novembre 1969, le très hon. premier ministre a dit ceci:

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser la question de privilège. En réponse aux questions que m'a posées ce matin le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) pour savoir si j'avais reçu une lettre de M. Saulnier au sujet de l'activité de la Compagnie des jeunes Canadiens, j'ai répondu par la négative. En dépit de la remontrance du très honorable représentant, qui signalait que la mémoire peut faire défaut, j'ai néanmoins insisté que j'ignorais l'existence de pareille lettre. J'ai ajouté cependant, «je ne suis pas au courant de cette lettre, et si elle existait, je ne la cacherais pas». Monsieur l'Orateur, j'aurais dû suivre les sages conseils du très honorable représentant. En consultant mes dossiers, je constate que M. Saulnier m'a, de fait, écrit le 17 mars dernier à ce sujet. Je tiens à présenter mes excuses, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à la Chambre et au très honorable député pour ma réponse erronée. Je tenais à rétablir les faits à la première occasion.

Maintenant voici tout ce qui me reste à dire au premier ministre: agissez comme vous l'avez fait le 28 novembre 1969 et faites des excuses à la Chambre pour le discours qui, tant que vous vivrez, représentera pour vous quelque chose qui n'a pas terni ma réputation. Le très honorable ministre ne pourrait en dire autant de lui-même.